

Conditions générales d'attribution des aides

- Le bénéficiaire doit signer un nouveau contrat avec Caléo pour la fourniture de gaz naturel.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel. Le professionnel gaz doit être partenaire de notre charte **E'gaz** et doit être qualifié Qualisol dans le cas de **Sunéo**.
- Les aides sont valables pour les locaux existants depuis plus de 2 ans destinés à un usage professionnel et d'une surface inférieure à 5000m². Pour les locaux supérieurs à 5000m², une offre vous sera personnalisée.
- Ces aides peuvent évoluer en cours d'année, merci de consulter Caléo au **03 89 62 12 09**
- La demande d'aides doit être envoyée au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de travaux.

Je certifie sur l'honneur :

LE CLIENT

- l'exactitude des informations fournies sur les caractéristiques du bâtiment
- avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention des aides
- avoir eu connaissance de l'aide de Caléo avant de prendre ma décision :
 par l'entreprise réalisant les travaux par Caléo
- m'engage à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Je certifie sur l'honneur :

LE PROFESSIONNEL

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées sur les caractéristiques techniques de l'opération
- avoir respecté «les conditions pour la délivrance de certificat» des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie
- m'engager à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Fait le / / à

Nom du client

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Cachet de l'entreprise et n° SIRET

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à éviter les doubles comptes de certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le MEDDTL. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à MEDDTL, SCEE, Certificats d'économies d'énergie, Arche Nord, 92055 La Défense. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant

Adressez votre demande

papier : 7 route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX

Tél. 03 89 62 12 09 - Fax. 03 89 62 12 19

en ligne : www.jeconomisemonenergie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



«Pour le chauffage dans le tertiaire existant»



iziasys www.iziasys.com

C'est le moment d'avoir chaud !

Formulaire de demande d'aides

caléo s'implique dans la performance énergétique et les énergies renouvelables, et vous aide :

Dans vos projets de rénovation «tertiaire», réservé à une utilisation professionnelle

Pour l'installation d'un nouveau système de chauffage, Caléo vous verse une aide :

Surface chauffée en m ²	Aide pour l'installation d'une chaudière à condensation ou d'une PAC Gaz	Aide pour l'installation d'une chaudière basse température
0 - 500	500 €	220 €
501 - 1000	750 €	330 €
1001 - 2000	1000 €	440 €
2001 - 5000	1500 €	660 €

L'installation doit être équipée d'une régulation et d'émetteurs dimensionnés de manière à permettre à la chaudière de condenser le cas échéant.

ou fait bénéficier d'un **prêt pouvant aller jusqu'à 5.000 €** à un taux préférentiel. (Si vous choisissez le prêt, merci de prendre contact avec Caléo).

Pour l'installation d'un chauffe eau solaire :

Sunéo vous permet d'obtenir une prime de **10 € / m²** de capteur solaire installé en complément d'une installation de chauffage au gaz naturel.

Pour l'isolation du bâtiment :

Vous bénéficiez d'une aide de :

ISOLATION	AIDE
Combles ou toitures si R* ≥ 5	2 €/m ² d'isolant plafonné à 2000 €
Toiture terrasse et couverture de pentes si R* ≥ 3,5	
Murs si R* ≥ 2,8	3 €/m ² d'isolant plafonné à 3000 €
Plancher si R* ≥ 2,4	4 €/m ² d'isolant plafonné à 4000 €

*R : Résistance thermique en m²k/W

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalente.

Effectuez votre demande en ligne sur www.jeconomisemonenergie.com

Formulaire de demande d'aides

à nous retourner avec les documents demandés.

Nom de l'interlocuteur : _____

Société : _____ Représentée par : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Email : _____

Adresse du site concerné (si différente) : _____

• Usage des locaux : Bureaux Santé Enseignement Commerces
 Hôtellerie/restauration Autres : _____

• Bâtiment existant depuis plus de 2 ans : oui non

• Surface chauffée : _____ m² Puissance installée (en kW) : _____

• Type d'équipement(s) installé(s) : Chaudière à condensation PAC gaz
 Chaudière basse température
avec : Chauffage
 Chauffage + Eau chaude sanitaire
 Sunéo _____ m² de capteurs

• Isolation d'un bâtiment existant

Combles ou toitures : _____ m² d'isolant avec R = _____

Toiture terrasse : _____ m² d'isolant avec R = _____

Isolation des murs : par l'intérieur : _____ m² d'isolant avec R = _____
 par l'extérieur : _____ m² d'isolant avec R = _____

Plancher : _____ m² d'isolant avec R = _____

Date de début des travaux : _____

Date de fin des travaux : _____

Documents à fournir

- Le formulaire de demande d'aide complété et signé par le client et le professionnel
- La copie de la facture du professionnel
- Le certificat de conformité dans le cas de la pose d'une chaudière ou d'une PAC
- La copie de la certification de l'isolant et/ou de la certification de la pompe à chaleur
- Un R.I.B.